

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 3 mai 2021

Présents : Jean Luc Quernec, Sandrine Bécat, Edmonde Vilain, Sylvain Accard, Jean Luc Assailly, Patrick Aujon, Philippe Auriault, Daniel Carpentier, Bernard Coeuret, Bernard Daubas, Pascal Delisle, Olivier Demus, Alain Dewimille, Patrice Fasquel, Hervé Kajétaniak (par téléphone), James Lavaux, Mickaël Le Poursot, Frédéric Linard, Jean Luc Mischler, Philippe Morel, Jean Claude Poinsignon, José Rojas, Jean Pierre Rojo-Diaz

Invité : Jacques Goupil

Excusé : Cyril Galloux

Objet de la réunion : Faire un état des lieux et discuter des décisions à prendre pour continuer d'avancer.

Jean Luc : Il est nécessaire d'adapter le calendrier à partir du 1^{er} juillet. Suite aux décisions précédentes, on a eu des tas de réactions, des bonnes et des moins bonnes. Je propose de lancer une consultation des clubs pour savoir si on reprend toutes les épreuves, ou seulement les grandes épreuves (coupes de France). Dans tous les cas il y aura des mécontents. Il faut accepter solidairement tous les « coups de bâton » qu'on va se prendre, quelque soit le résultat du vote.

Il faut également faire un point sur les parcours, voir ceux qui sont encore disponibles aux nouvelles dates.

Edmonde : Quand est-ce que le ministère donnera une consigne de redémarrage du sport ?

Jean Luc : jusqu'au 19 mai les compétitions sont interdites pour le sport amateur. Ça s'ouvre un peu plus à partir du 9 juin.

Jean Luc nous présente un texte concernant le vote des clubs :

Soit on maintient l'intégralité des épreuves prévues

Soit on annule les championnats individuels articulés sur plusieurs niveaux.

Jacques : l'intérêt pour une fédération, c'est de maintenir un maximum de compétitions, mais à l'impossible nul n'est tenu. Avec la visibilité actuelle il semble difficile de faire des 3èmes, puis des 2èmes enfin des 1ères divisions.

Après une discussion animée entre les membres du Comité Directeur, il est décidé d'organiser un vote des clubs :

- On donne jusqu'au 8 mai pour permettre aux présidents de club qui le désirent d'établir des pouvoirs. Rappel : un licencié ne peut recevoir que 10 pouvoirs au maximum.
- Le vote commence le 10 mai, il se termine le 19 mai.

Edmonde : l'avantage du vote, c'est que c'est l'avis de la majorité, et non celui du comité directeur.